



ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

34, chemin des Colombettes, case postale 18, CH-1211 Genève 20 (Suisse)
☎ (41-22) 338 91 11 – Télécopieur (Service d'enregistrement international des marques) : (41-22) 740 14 29
Messagerie électronique : intreg.mail@wipo.int – Internet : <http://www.OMPI.int>

PROTOCOLE RELATIF À L'ARRANGEMENT DE MADRID CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES

Jersey, Anguilla et Îles Cayman

1. L'Office des brevets du Royaume-Uni a attiré l'attention du Bureau international de l'OMPI sur la nouvelle législation de Jersey sur les marques "*Trade Marks (Jersey) Law 2002*", dont l'article 13 prévoit qu'une marque internationale qui est protégée au Royaume-Uni est également protégée à Jersey, sans qu'il soit nécessaire de procéder à un ré-enregistrement.
2. Le texte complet de cette loi (numéro de référence L15/2000) est disponible à l'adresse suivante : www.jerseylegalinfo.je.
3. Il est également entendu qu'une marque internationale qui est protégée au Royaume-Uni peut être protégée à Anguilla et aux îles Cayman moyennant un ré-enregistrement auprès de leur administration locale compétente. Les coordonnées de ces administrations respectives sont :

Anguilla

The Governor
Government House
Anguilla
Téléphone : 001 264 497 2621

Îles Cayman

Office of the Registrar General
Tower Building
George Town
Grand Cayman
Cayman Islands
British West Indies

Téléphone : 001 345 949 7999
Télécopieur : 001 345 949 0969

Le 5 mars 2002